

# L'entretien courant des voiries

La technique du « point à temps automatique : PATA »



Lorsque l'usure ou les dégradations des couches du revêtement routier sont ponctuelles, il est fait usage de ce qu'on appelle des emplois partiels à l'émulsion par point à temps automatique : PATA.

Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface :

- *Nids de poules*
- *Arrachements*
- *Faiencages.*



Il est répandu une émulsion de bitume et de gravillons. Un balayage des gravillons non agglomérés est réalisé systématiquement 3 semaines après la mise en œuvre.

Cette technique d'entretien courant est appliquée sur des zones ciblées en longueur et largeur pour ne recouvrir que les endroits où sont constatés les désordres, en particulier les zones de faïençage (fissures peu ouvertes en maillage du revêtement).

### **Les avantages de cette technique d'entretien routier sont :**

- Très bonne étanchéité du fait que le film de bitume dans lequel viennent se sceller et coller les gravillons colmate les fissures fines ;
- Utilisables sur toutes les routes, on en voit parfois même sur autoroutes.
- Un entretien courant au PATA (point à temps automatique = enduit localisé) permet de limiter et retarder les déformations des chaussées
- Cette technique permet d'augmenter la durée de vie de la voirie.



## Les spécificités de la technique du Pata sont :



- Augmente l'imperméabilisation du revêtement de voirie, et permet de minimiser les conséquences des phénomènes de gel/dégel
- Le gravier mis en œuvre permet d'obtenir l'adhérence voulue,
- Sans gravier, l'émulsion seule constituerait un revêtement non adéquat à une circulation routière,
- Le dosage des graviers est un dosage très précis calculé en laboratoire et entièrement automatisé, le taux de graviers intégré dans le revêtement est précisément calculé en fonction de la granulométrie des graviers
- La balayage des surplus de gravier intervient 3 semaines après la mise en œuvre.